L'Abeille de la Nouvelle-Orléans,
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS
MARDI, [illegible] AOUT 1879.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

Séance du [illegible] Mars 1879.

Présidence de M. le Dr Armand Mercier.

Sur le rapport du comité de concours composé de MM. [illegible], C. Carrière, E. Jumonville, F. Tujague, G. [illegible], J. Dell'Orto, Alfred Mercier, l'Athénée a résolu unanimement de former deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er avril jusqu'au 30 septembre inclusivement.

Les manuscrits doivent être remis au plus tard le 1er octobre. Ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de la largeur, et seulement sur le *recto et les lignes* : ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite *sur* une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Les [illegible] couronnés seront publiés dans les comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera [illegible] dans une séance spéciale qui réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les Femmes :

LA FEMME LOUISIANAISE AVANT, PENDANT ET APRÈS NOTRE DERNIÈRE GUERRE.

Pour les Hommes :

ELOGE DE BIENVILLE.

N. B.—Toutes les communications que les concurrents peuvent avoir à faire doivent être adressées au secrétaire, P. O. Box 1294.

ARMAND MERCIER, Président.
ALFRED MERCIER, Secrétaire perpétuel.

Loi sur le revenu interne de 1879.

Clause 11—Tous les esprits distillés, vins et liqueurs fermentées, importées en pipes, boucauts, tierçons, barils, barriques ou autres fûts semblables, seront d'abord placés dans un magasin public ou entrepôt de douane, et n'en seront retirés qu'après avoir été inspectés et marqués par un jaugeur de douane des Etats-Unis et après qu'un timbre indiquant la date et les détails de la dite inspection y aura été apposé; le secrétaire du Trésor est autorisé à prescrire la forme des timbres, à les fournir et à faire tous les règlements nécessaires pour appliquer les présentes dispositions.

Toute pipe, boucaut, tierçon, baril, barrique ou autre fût retiré de magasin ou entrepôt de douane après le 30 janvier 1879, censé contenir de la liqueur importée, trouvé sans timbre, sera confisqué avec son contenu au profit des Etats-Unis; et lorsqu'une barrique ou fût d'esprits distillés importés d'une contenance de cinq gallons au moins, sera rempli pour être expédié, vendu ou livré, chez un vendeur en gros de liqueurs, ledit fût sera timbré avec un timbre spécial pour les esprits importés, suivant les règlements établis ou à établir à cet effet par le commissaire du revenu interne pour les esprits distillés domestiques.

Clause 12—Toute personne qui videra ou soutirera ou fera vider ou soutirer le contenu de tout fût de liqueur importée timbré comme il est prescrit ci-dessus, devra au même moment effacer, oblitérer et détruire le timbre, et toutes les marques qui auront été mises, en conformité avec les règlements concernant les liqueurs importées; et aucune barrique ou autre fût, ci-dessus mentionné, dans lequel des esprits distillés, des vins, ou des liqueurs fermentées auront été importées, ne sera employé pour contenir des esprits distillés domestiques, sous peine de confiscation du fût et du contenu.

Toute barrique ou autre fût d'où le timbre pour liqueur importée ici prescrit n'aura pas été effacé, oblitéré ou détruit au moment où on l'aura vidé, sera confisqué et saisi partout où il sera trouvé par tout officier du revenu interne, et toutes les pénalités de la section 3324 des statuts révisés des Etats-Unis, relatives aux barriques ou fûts vides, d'où les marques ou timbres n'ont pas été effacés et relatives à l'enlèvement des timbres des fûts et à la possession des timbres ainsi enlevés, s'appliqueront aux timbres pour les esprits importés dont il s'agit ici, et aux barriques ou autres fûts sur lesquels les dits timbres auront été employés.

Clause 13—Si une personne achète ou vend, avec le timbre de liqueur importée y restant, ou avec les marques qui y auront été placées conformément aux lois et règlements concernant les liqueurs importées, y restant, toute barrique ou autre fût, après qu'il aura déjà servi à contenir des liqueurs importées et qu'il aura été vidé; ou si une personne emploie ou a en sa possession un tel fût avec les imitations des marques, dans le but d'y mettre des esprits domestiques distillés pour vendre, ou si dans ce but, elle fabrique, emploie ou a en sa possession un fût fait en imitation ou ayant pour objet d'imiter les dits fûts importés avec une imitation des dites marques, les dits fûts, avec leur contenu s'il y en a, seront confisqués au profit des Etats-Unis. Et toute personne qui violera une des dispositions de cette section sera passible d'une amende de $200 pour chaque fût ainsi acheté, vendu, employé ou trouvé en sa possession.

L'UNION FRANÇAISE.

Par suite de récents changements, le Conseil de Direction se compose comme suit :

M. le vicomte PAUL d'ABZAC, consul de France, président honoraire.
M. EDGAR LARUE, président honoraire.

Président : F. TUJAGUE, 11 rue de Chartres.
1er vice-président : A. WALZ, 26 rue Conti.
2me " C. ROUYER, coin Conti et Chartres.
Trésorier : A. DOUSSAN, 46 rue de Chartres.
Secrétaire : A. GUILLEMET, — rue Douane.

DIRECTEURS :
MM. F. LIMET, [illegible]
J. L. REYOL, coin Chartres et Conti.
H. BILLARD, [illegible] Hébert & Co., coin Bienville et Chartres.
J. ANGLADE, coin Bourbon et Conti.
A. LAFOND, rue Bourbon, près l'Opéra.
A. DUMEU, coin [illegible] Baronne.
[illegible] BOUSSELOT, [illegible] rue Dauphine.
[illegible] AC, coin Chartres et Ste Anne.
H. CHANET, — rue Bienville.
J. LARRIEU, Alger.

Les présidents de toutes les sociétés françaises de secours mutuels font également partie de la Direction.

Le Comité de Secours se réunit tous les mercredis, à 7½ heures du soir, au siége de l'Union, No 9, rue St-Louis.

Par ordre de la Direction,
A. GUILLEMET, Secrétaire.
3août 15f

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS
QUEYROUZE & BOIS
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest.
Aux magasins bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
18juil 79—1an La Orléans

J. MIRAMON,
Ebéniste et Tapissier
280 ....RUE DU CAMP.......280
MANUFACTURE de chaises de barbiers, en canne, de $18 à $30. Matelas à ressorts de $18 à $30. Achète les vieux meubles. Lits à quatre colonnes mis à la Victoria. Répare à neuf, à son magasin ou à domicile, les vieux meubles, si mauvais qu'ils soient. Ouvrage garanti. Facilité pour les paiements au-dessus de $15. Emballage et [illegible]. Demande d'un apprenti de 15 à 16 ans pour apprendre le métier. 16 mai—12mois MarJ D

Vincente Ranna,
(DIPLOMÉ.)
Médecin Vétérinaire et Forgeron,
[illegible] REMPARTS........125
[illegible] Boulevard et St-Pierre.
[illegible] avec un soin tout particulier toute [illegible]
[illegible]

MATELAS
[illegible]

DONAHUE
Fabrique de Matelas [illegible] à la [illegible]
44....RUE DE CHARTRES....
[illegible]

Dentistes.

JOSEPH BAUER,
DENTISTE,
1[illegible] - - - Esplanade - - - 1[illegible]
[illegible]

JOSEPH CASIERRA,
DENTISTE,
191 - - - DAUPHINE - - - 191
Entre Ste-Anne et Dumaine.
12may—1anDMarY

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 19 rue Dauphine, immédiatement après [illegible] l'angle de la rue du Canal.
[illegible] sont garantis dans [illegible]
[illegible]

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nlle-Orléans—Nlle-Orléans, [illegible] 1879.—Dans une élection annuelle des actionnaires de cette compagnie, tenue le 28 juillet 1879, le bureau de directeurs mentionnés ci-après a été élu pour le service de l'année suivante : Messieurs

JNO. WILSON,	M. MELLINGER,
E. PRAGST,	[illegible]
[illegible]OVICH,	F. ADERMKOLK,
B[illegible],	[illegible] REGAN,
M. ABASCAL,	H. SCHROEDER,
D. HUGHES,	B. CANIOLA,
A. F. FINLAY,	[illegible] FABER,
THEO. L. SUGG,	E. M. MILLER,
GEO. AUER,	GEO. ELLIS,
[illegible]	[illegible] SCHNEGE,
P. THORMAEHLEN,	[illegible] MANN,
P. E. SARRAZIN,	A. XIQUES,
M. SEIBEL.	

Et dans une réunion des Directeurs tenue le 8 du courant, M. ERNEST PRAGST a été élu Président, M. JOHN WILSON, vice-président, et M. P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
[illegible]—1m

Bureau du Carondelet canal and navigation company.—Nouvelle-Orléans, 4 août 1879.—A une réunion du bureau des directeurs de cette compagnie tenue ce jour, un dividende de [illegible] 100 piastres par action a été déclaré payable aux actionnaires en [illegible]
P. TISNÉ Jr., Secrétaire.
5 août—10f.

Avis aux contribuables.

Département de l'Assessment,
Hôtel de ville, salle No 15,
Nlle-Orléans, ce 27 juin 1879.

CONFORMÉMENT à la section 27 de la loi No 96 de 1877, avis est donné par la présente que les rôles d'assessment de 1879 pour les propriétés foncières et personnelles de cette ville, pour les taxes d'Etat et de ville de 1880, seront complétés et exposés pour inspection, [illegible] au bureau du département d'assessment, salle No 15 à l'hôtel de ville, du 7 juillet 1879 au 1er septembre 1879, tous les jours de 9 heures du matin à 3 heures du soir, les dimanches exceptés.

WASH. MARKS,
Administrateur des assessments, et président du Bureau des assessors.
27juin—

Annonce Importante
Pour la belle santé des dames.

LE climat de la Louisiane étant essentiellement humide, et encore plus changeant, il en résulte que plus de cinquante femmes sur cent, par suite du relâchement d'un de leurs organes, sont sujettes à certaines pertes—aussi désagréables que débilitantes, ainsi qu'à d'autres désordres aussi dangereux—et quelquefois mortels. Comme on méconnaît généralement la nature de ces désordres, on les combat au moyen de fortes astringents.... qui répercutent le mal. De là, tant de maladies différentes se déclarent tantôt d'un côté tantôt d'un autre, et qu'il était si facile de prévenir—en s'adressant à ce qui les causait.

C'est dans le but de guérir ces désordres internes et ces désagréments externes—qui sont si communs ici, que j'ai préparé et que j'offre un *Liquide tout spécial* contenu dans des bouteilles dont l'étiquette imprimée, croisée en bleu par une signature à la main, porte les mots suivants :

"Healthful Injection discovered and prepared by Doctor C. Testut."

Ce *Liquide* est aussi inoffensif que l'eau distillée. On peut en boire impunément, et cependant il a une action très puissante de *purification* et de *rajeunissement organique*. Son usage persévérant est presque une *Jouvence*, en ce sens qu'il entretient la fraîcheur et la fermeté des chairs de tout le *corps*, ce qui constitue la précieuse beauté du second âge de la femme.

—On peut s'adresser, EN TOUTE CONFIANCE, à l'*Office de Consultations* du sus-nommé, coin Moralès et Annette, où l'on trouve aussi la *Mohaina*, Liqueur déjà si avantageusement connue par les belles guérisons qu'elle a produites.
7août—1m

CITIZENS' SAVINGS BANK
BANQUE POUR LES PETITES EPARGNES,
Coin Baronne et Gravier,
NOUVELLE-ORLÉANS.

Incorporée par une loi spéciale de la Législature.

Dépots reçus et payables par chèques sur demande.
Intérêt, selon convention faite, payé sur montants laissés en dépôt pendant un temps spécifié.
Autorisée par une loi spéciale à recevoir des fonds spéciaux en dépôt de tout argent appartenant à des successions, des mineurs et d'autres.
Charte, By-Laws et règlements, avec toutes les informations nécessaires, fournis sur demande.

ARGENT A PRÊTER SUR BONNES GARANTIES. 11mars—6mois

BODLEY BROTHERS
ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, ou pour logs, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, chars à banc de famille à 4 et 6 siéges, wagons à ressorts pour distribution de marchandises, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et tous les ferments extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va, avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.
Dépôt 127 et 129 Commune.
2 mai—1 an

Chaussures.
ATTENTION.
M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.
CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $3,50 la paire.
CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.
17 janv 78—1 an VaC

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.
J. A. LACROIX,
Coin Français et Victoire.

CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.

Toujours en magasin, un assortiment complet de chaussures de qualité supérieure à des prix défiant la concurrence.

Venez examiner mon stock avant d'acheter ailleurs.

[illegible] "Ventes rapides et légers [illegible]

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
17........RUE BARONNE........1[illegible]
ENTRE CANAL ET COMMUNE.
Près de la SALLE GRUNEWALD.
14 juin—1 an

S.N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY
préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIÈRES MAISONS de gros les et liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans.

G. PITARD,
[illegible] RUE DU CANAL.
[illegible]
[illegible]

Les Célèbres "SUMMER RESORTS"
Pewaukee, Lakeside, Hartland, Nashotah, Giffords, Oconomowoc,

Toutes les charmantes retraites d'été [illegible] dessus sont situées dans le célèbre "REGION DES LACS" du comté de Waukesha (Wisconsin), lequel renferme, dans un rayon de 9 milles, quarante-un lacs admirables et beaucoup de sources minérales, enchâssés dans les plus charmants paysages de l'Ouest.

Waukesha et Palmyra
Sont célèbres pour leurs sources minérales dont les vertus curatives sont connues du monde entier.

Kilbourn City
Est situé dans un de ces merveilleux vallons les plus beaux du Wisconsin, qui [illegible] n'a point l'admiration des touristes.

SPARTA, FRONTENAC, PEWEE LAKE, CLEAR LAKE, MADISON, La capitale du Wisconsin.

Et bien d'autres encore. Là les voyageurs trouveront tous les agréments imaginables. Ces localités sont toutes situées sur le

Chicago, Milwaukee and St. Paul Railway.

On trouvera dans un
Guide du Touriste Illustré

Tous les renseignements nécessaires sur les localités ci-dessus et d'autres encore parmi les plus importantes du Nord-Ouest où se rendent non seulement les malades, mais encore les personnes en quête de santé et de plaisir, ainsi que les amateurs de chasse, de pêche, etc. Ce "Guide" sera envoyé par la poste à tous ceux qui en feront la demande à

A. V. H. CARPENTER,
Gen'l Pass. and Ticket Agent,
Milwaukee, Wis.
7 mai—3m

Nouveau Ferry du 3me District.
NATHALIE HAMILTON,
Excursions à dix sous.

TOUTE personne désirant jouir de l'excellente brise du fleuve et passer une agréable après-midi pourra le faire en payant DIX SOUS à bord du bateau-passeur du 3me District en s'embarquant. Le Nathalie Hamilton vient d'être entièrement [illegible], ce qui, aux yeux de son propriétaire, le rend digne du patronage du public. Le prix d'aucun autre bac n'est plus modique que le sien.
19 juin—3m.

Hôtels, Restaurants, &c.

Réouverture des Cullum Springs
Par J. O. & S. C. O'HARA.
Pour la saison de 1879.

DANS les maladies que guérissent les eaux de Cullum sont comprises toutes celles qui affectent les voies digestives, ainsi que la diarrhée, la dyssenterie, la dyspepsie, les désordres du foie, de la rate et des reins, et surtout ceux de la vessie, les calculs urinaires, et beaucoup de maladies auxquelles les femmes sont sujettes.

Conditions : $30 par mois.

Billets, aller et retour, pour les Sources de Bladon, $17.

Pour l'analyse des eaux, s'adresser
à J. C. & S. C. O'HARA,
Bladon Springs, Alabama.
16juil—1m

MONTROSS HOUSE
Biloxi, Mississippi.

Cet établissement est prêt à recevoir des pensionnaires : il a été complètement restauré ainsi que les dépendances. Tout y est dans un excellent état de propreté et on y trouvera tout le confort désirable.

Le propriétaire tout en remerciant bien sincèrement le public pour le patronage libéral qui lui a été accordé jusqu'à présent, profite de l'occasion pour lui donner l'assurance que les clients de la maison y trouveront cette année un surcroît d'agréments et un service dont ils auront lieu de se féliciter. La salubrité bien constatée de Biloxi, la facilité d'y prendre d'excellents bains de mer, les promenades sur l'eau, la pêche, etc., signalent cette localité aux préférences de ceux qui recherchent le repos, la fraîcheur et des distractions pendant l'été. Le wharf a été agrandi et de nouvelles cabanes à bain construites à six cents pieds de l'hôtel. Les personnes venant à Montross House y seront transportées sans frais de la gare du chemin de fer ou du débarcadère du bateau à vapeur.

PRIX DE LA PENSION :

Par mois	$45 00
Par semaine	12 50
Par jour	2 00

P. J. MONTROSS, Propriétaire.
27 mai—3m.

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. 24mai—3mois

THE ROYAL,
A Hamilton, Ontario, Canada.

THE ROYAL est le premier hôtel du Canada. Bâti dans le style moderne, meublé avec luxe mais principalement en vue du confort des pensionnaires. Il réunit tous les agréments que ces derniers sont en droit d'exiger. Les chambres sont grandes et bien aérées; il y règne pendant les mois d'été, une fraîcheur délicieuse. La cuisine est excellente. On prend des arrangements avec les pensionnaires qui passent la saison à l'hôtel. "The Royal" a pour succursale

THE OCEAN HOUSE,

Surnommé le Longbranch du Canada. C'est un bel hôtel, construit sur la plage même, à Burlington Beach. Les fraîches brises du lac Ontario, d'un côté, et de Burlington Bay, de l'autre, y entretiennent une température délicieuse. On y a, en outre, les agréments de la pêche, des promenades sur l'eau, des cavalcades sur le rivage, etc., etc. Les pensionnaires du "Royal" peuvent, sans augmentation de prix, aller occuper l'Ocean House.

L'Ocean House promet d'être le séjour favori des Américains du Sud des Etats-Unis.

Prix de la pension au Royal Hotel de $10 50 à $12 50 et au Ocean House de $8 à $10 la semaine, selon l'emplacement des chambres.
11 mai—

Pension privée.
MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Toulouse, coin Royale, au-dessus du magasin Moreno. 24 avril—

TOUTES LES FAMILLES DOIVENT EN FAIRE USAGE.
J. MASSMAN & CO.,
PHILADELPHIE.
LE MEILLEUR WHISKEY DU MONDE
PAROLE

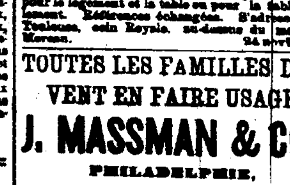

MARQUE DE FABRIQUE.
PURE RYE WHISKEY.
Mis en litres.

Vendu par tous les droguistes et les groceries de 1re classe.
BASSETTI & XIQUES,
29juin—3m Seuls agents à la Nlle-Orléans.

URSIN DELLANDE,
FABRIQUE DE CIGARES,
434....RUE ST-CLAUDE...434
Entre St-Antoine et Bagatelle,
Cigares domestiques mêlés et Havane. Stock : environ 200,000 cigares. Prix très réduits. Cigares de clients à $16 le millier et au-dessus.
28 janv—1an—D.M.J.

Brasseries.
Pelican Steam Brewery,
EUGÈNE ERATH,
289....RUE VILLERÉ....289
Entre Esplanade et Chemin du Bayou.
[illegible]

Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
[illegible] RUE MARAIS.
Entre Conti et St-Louis.
[illegible]—1an—D.M.J.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS,
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Allain (Pierre)	Juvin (Eugène)
Barbes (Ollie)	Jeandot (Hippolyte)
[illegible] (Joseph)	Lescotte (Théodore)
Bellanie	Lanette (Alexandre)
Camelon (les enfants)	Lacoss (Alida, Marie)
Cabaloh	Masse (Auguste, Joseph)
[illegible]	Ménissier (Camille)
Chapdeville (Jean)	Michel (Joseph, César)
Couturier	Mer (les beaux frères)
[illegible]	[illegible]
Clavet (Ernest)	Michon (Marie)
Dulleul (Jean)	Marchal (Eusèbe)
Dedieu (Alexandre)	Pinard (Marie)
Durand (Félix)	Peiquier (Joseph)
D'Encour (Pierre)	Collomb
Dessaux	Prinset (Ludovic)
[illegible] (Auguste)	Pellerin
Erosse (Charles)	Palvez (André)
Frenck	Ricard (Augustin)
Franchet (Pierre)	Roy (Frédéric)
Fais (Mlle)	Roy
Fabre (Louis)	Sol (Vve)
Galvez dit Lefebvre (Alexandre)	Sellier (Antoine Rabotoney)
Renaud (Jacques, Auguste)	Serré
Josseg (Vve Aristide)	Veulon (Pierre) / Warlan (Louis)

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans, ce 11 juin 1879.
Le Consul de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

L.S.L.
"THE OLD RELIABLE."

DANS SA CONDITION ANNÉE
Payant $40,000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE !

Pas d'ajournement !

Tous les lots payés en plein !

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE !

LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans, Lne.,
LE MARDI, 9 SEPT. 1879,

LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE I.

GROS LOT :
$30,000,
1857 LOTS !
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400 !

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,
DANS LA MATINÉE DU
MARDI, 9 SEPT. 1879.
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution !
Distribution Extraordinaire !
100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$30,000,	soit	$30,000
1 Lot de	10,000,		10,000
1 Lot de	5,000,		5,000
2 Lots de	2,500,		5,000
5 Lots d	1,000,		5,000
20 Lots d	500,		10,000
100 Lots d	100,		10,000
200 Lots de	50,		10,000
500 Lots de	20,		10,000
1,000 Lots de	10,		10,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2 ; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans, chez bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692
New Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du Mardi, 9 Septembre 1879,
TOUS LES LOTS
SONT
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les États, comtés, villes et villages [illegible] de l'Union.

[illegible] directement [illegible] demandés des qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne

Toute lettre sans réponse [illegible] refus.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance du
PEUPLE
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Bureaux No 10 rue Camp [illegible]
HUITIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux requisitions de la charte la Compagnie publie l'état suivant :

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin '79.		
Sur risques de feu	[illegible]	
Sur risques de rivière	6,311 77	
Sur risques de mer	6,017 37	
		$72,866 60
Moins—primes non expirées	$16,538 37	
Moins—primes remboursées	2,880 79	
		$19,362 66
Montant net des primes reçues		$53,503 51
Plus—primes non expirées de 1878		15,885 37
		$69,349 38
Pertes, etc., payées dans la même période.		
Sur risques de feu	$36,999 44	
Sur risques de rivière	2,386 66	
Sur risques de mer	4,015 91	
Réduction [rebate]	3,916 23	
Réassurances	3,680 63	
Taxes	2,741 23	
Loyer	1,200 00	
Impressions et annonces	299 10	
Bureau des assureurs	1,550 64	
Dépenses, etc., moins intérêt	3,802 35	—$56,540 98
Bénéfice net		$12,808 40

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Primes en voie de recouvrement	$10,911 48
Actions de banques et autres actions	59,078 40
Propriété foncière	17,851 66
Prêts garantis	5,779 60
Prêts sur hypothèque	10,925 31
Billets à recevoir	6,728 30
Meubles et installations de bureau	2,176 48
En caisse	15,697 65
Total de l'actif	$129,094 29

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
JNO. WILSON, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, avec serment, par devant moi à la Nlle-Orléans, ce 9 juillet 1879.

J. BENDERNAGEL, Notaire.
Nouvelle-Orléans, 8 juillet 1879.

Aujourd'hui, à une réunion du conseil de Directeurs, il a été résolu à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital de la Compagnie, payable sur DEMANDE et de payer un dividende de CINQ pour cent à tous les assureurs sur leurs primes [illegible] de plus des 15 pour cent déjà [illegible] d'août 1879.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
16juil—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.
No. 104 RUE DU CANAL.
VINGT-CINQUIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la charte, la compagnie publie l'exposé suivant :

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises de l'année précédente :		
Risques de feu	$615,774 30	
Risques maritimes	18,965 33	
Risques de rivière	19,701 75	
Total des primes	$654,441 37	
Moins primes non acquises	111,253 00	
Primes nettes 31 mai 1879		$543,178 37
PERTES PAYÉES :		
Sur risques de feu	$61,606 00	
Sur risques maritimes	10,364 80	
Sur risques de rivières	5,332 20	
Taxes et dépenses, moins intérêt	11,636 11	
Réassurances et primes remboursées	17,820 61	— 106,309 80
		$136,869 45
Réserves pour pertes non-payées		22,000 00
Profit		$114,969 45

La compagnie a l'actif suivant, estimé à la valeur du marché :

Propriétés foncières	$303,178 85
Bons de ville et bons hypothécaires	15,000 00
Actions de banques, de waterworks et autres actions	128,561 66
Billets garantis par hypothèque ou nantissement	122,068 32
Billets à recevoir	62,563 42
Primes en voie de collection	55,890 81
Scrip de ville	2,060 00
Jugement sur billets hypothécaires	3,000 00
Argent en caisse	61,303 41
	$713,227 51

L'exposé ci-dessus est une copie exacte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. Signé et assermenté devant moi, ce [illegible] jour de juin 1879.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires l'intérêt au taux de dix pour cent sur leurs actions.

Directeurs :

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
PAUL FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX,
FRÉ. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
	E. W. TAYLOR.

10 juin—

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS
No. 104 Canal Street.
TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement :

Premiums received during the year ending May 31, 1879, including unearned premiums of the previous year—		
On Fire Risks	$615,774 30	
On Marine Risks	18,965 33	
On River Risks	19,701 75	
Total premiums	$654,441 37	
Less unearned premiums	111,253 00	
Net earned premiums 31st May 1879		$543,178 37
On Fire Risks	$61,606 00	
On Marine Risks	10,364 80	
On River Risks	5,332 20	
Taxes and expenses, less interest	11,636 11	
Re-insurance and return premiums	17,820 61	—$106,309 80
		$136,869 45
Reserved for unpaid losses		22,000 00
Profit		$114,969 45

The company have the following assets, estimated at market value :

Real Estate	$303,178 85
City Bonds and Mortgage Bonds	15,000 00
Bank, Water Works and other stocks	128,561 66
Notes secured by mortgage or pledge	122,068 32
Bills receivable	62,563 42
Premiums in course of collection	55,890 81
City Scrip	2,060 00
Judgment on mortgage notes	3,000 00
Cash on hand	61,303 41
	$713,227 51

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

State of Louisiana, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, the 9th of June, 1879.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 9th day of June, 1879, it was resolved to declare a cash dividend of twenty per cent on net earned participating premiums for the year ending May 31, 1879, payable on the third Monday in July next; also, to pay the stockholders an interest at the rate of ten per cent per annum on their stock.

Directors :

P. MASPERO,	D. FATJO,
J. J. FERNANDEZ,	EDWARD TOBY,
PAUL FOURCHY,	D. A. CHAFFRAIX,
JOHN GEDDES,	M. W. SMITH,
FRÉ. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
	E. W. TAYLOR.

F. REMY,
Marchand de Meubles,
128............[illegible]
Près St-Louis.

A TOUJOURS en magasin un grand assortiment de [illegible] bois de palissandre, noyer [illegible]
[illegible]
[illegible]—1an—D Mar J

CHAUX
Chaux de l'Alabama,

DE la fabrique de Chaux Choctaw, Youngsboro, Alabama, arrivant journellement par voie de chemin de fer, vendue en lots au dépôt ou en magasin, au plus bas prix du marché.
JOHN McCAFFREY,
7juil—3m No 38 rue Poydras.

FRITZ JAHNCKE,
208 et 210....GIROD....208 et 210
Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de
SCHILLINGER PATENT PAVEMENT,
Marchand de pierres allemandes, de Curbstone, [illegible]
Les ordres laissés à la Boîte 143 Mechanics' & Traders' Exchange seront promptement exécutés.
[illegible]—1an

E. POMES,
Marchand de Bois et Charbon, en gros et en détail.
Rampart, Bienville et Claiborne.

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de faire monter une nouvelle machine à vapeur pour scier et fendre le bois de chauffage, depuis le 2 décembre 1878. Il offre à vendre aux familles, aux marchands et aux groceries le bois de première qualité tout scié et fendu par cordes. Mesure garantie.

Bois de pin, cypre, chêne, frêne, etc., à des prix les plus réduits du marché. Si l'acheteur n'est pas satisfait de la mesure, l'argent lui sera remboursé et le bois sera repris. Bois et charbon délivrés dans toutes les parties de la ville sans aucun frais. 5 février

GEO. P. ROWELL & CO.

Bureau d'Annonces de Journaux

Pour Dix cts. : Brochure de cent pages avec Listes de journaux et tarif d'annonces.

Pour Dix Dollars : Quatre lignes insérées pendant une semaine dans trois cent cinquante journaux.

10
Spruce St.
N. Y.

BUREAU DE LA
Compagnie d'Assurances Mutuelles du Crescent.
Nouvelle-Orléans 17 mai 1879.

TRENTIÈME ETAT ANNUEL.

LES directeurs, conformément à la charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1879 :

Primes d'incendie	$166,168 05	
Primes maritimes	20,051 22	
Primes de rivières	68,324 28	
		$254,543 55
Primes nettes	$234,142 53	
Moins réassurances	$13,716 40	
Moins primes remboursées	5,626 57	
	19,342 97	204,800 56
PERTES.		
Pertes d'incendie	$ 34,082 34	
Pertes maritimes	9,577 32	
Pertes de rivière	29,876 66	
	$ 73,952 35	
Taxes, dépenses, escompte, profits et pertes, moins intérêt, loyer, souvetages, épargnes, etc.	36,442 66	
		110,395 01
Profits nets		$ 94,405 54
La compagnie possède l'actif suivant :		
Billets à recevoir	$ 31,461 66	
Prêts sur bons et hypothèques	30,175 00	
		$ 61,636 66
Prêts sur demande	$ 52,552 64	
Argent en caisse	48,521 02	
		101,073 66
Propriétés foncières		109,085 66
Bons de ville, actions de banques et autres		94,832 58
Primes en voie de collection		25,507 23
Suspense account et fractions d'actions		14,156 66
		$406,297 59

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi ce 17e jour de mai 1879.

ALFRED INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction a décidé aujourd'hui qu'après avoir payé dix pour cent en argent aux actionnaires et transporté au compte de profits et pertes $15,740 placés en action de la Banque Mechanics' and Traders' que possédait cette Compagnie, ainsi qu'une somme additionnelle pour couvrir la perte résultant de la dépréciation des valeurs, il serait déclaré un dividende de vingt pour cent en argent sur les primes participantes nettes, payable lundi, 16 juin 1879.

DIRECTEURS :

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	John Phelps,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edw'd J. Gay,	Simon Hernsheim,
Simon Forchheimer,	Jas. I. Day,
R. B. Post,	Edw'd Pilsbury,
Jno. E. King,	Fred'k Camerden,
Joseph W. Stone,	George Martin,
Alfred Moulton,	L. C. Jurey,
Edward Nalle,	Geo. W. Sentell,
Paul E. Mortimer,	Jno. V. Moore,
W. B. Conger,	Henry McPhreeter,
Ruben G. Rush,	John M. Parker.

31mai—

Annual statement of the New Orleans Insurance Company,
UP TO DECEMBER 31st 1878.

1805.....ESTABLISHED IN.....1805

Fire premiums	$[illegible],427 39	
Marine premiums	36,697 74	
River premiums	36,[illegible]22 63	
Total premiums		$355,006 76
Deduct—		
Premiums on risks not terminated	$92,575 42	
Return premiums	10,516 15	
Reinsurance	20,506 [illegible]	—123,598 56
Net earned premiums		$232,460 20
Interest on investments		36,242 00
		$268,702 20
Deduct—		
Fire losses	$39,546 19	
Marine losses	20,924 70	
River losses	3,700 88	
	$64,171 77	
Rebate in lieu of participation	41,464 78	
General expenses, taxes, board of underwriters, charitable donations and cancellations		56,806 31—162,442 86
Net profit		$106,259 42
Deduct—		
Dividend of June, 1878	$25,000 00	
Dividend of december, 1878	25,000 00	
Surplus, reserved fund	56,259 42	
		106,259 42

The Company has the following ASSETS :

Cash in bank	$52,[illegible] 42
Premiums in course of collection	64,062 20
Premium notes	19,462 45
Due by agents	1,642 23
Real estate	142,220 42
First mortgage notes and pledge notes	170,[illegible] 06
United States gold bonds, New Orleans city railroads, Jackson and Great Northern railroad first mortgage bonds, Louisiana State consols, bank, insurance and waterworks stocks	227,272 07
Total assets	$685,455 84

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00
Reinsurance reserve	92,575 42
Dividends unclaimed	9,620 [illegible]
Loss adjusted, not claimed	2,000 00
Dividend, semi-annual, December 1878	25,000 00
Surplus, reserve fund	56,259 42
Total liabilities	$685,455 84

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this fifteenth day of January, 1879.

TH. BUISSON,
Third Justice of the Peace.

OFFICE OF THE NEW ORLEANS INSURANCE CO.,
Corner Camp and Canal Streets,
New Orleans, January 13, 1879.

At a meeting of the Board of Directors held on the eleventh day of January, 1879, it was resolved to pay, on demand, the semi-annual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.

DIRECTORS.

G. T. DUGAZON,	H. GALLY,
CHS LAFITTE,	W. A. BELL,
CHS E. SCHMIDT,	ANT. CARRIÈRE,
CHS J. LEEDS,	JULES ALDIGÉ,
D. FATJO,	PIERRE POUTZ,
A. SCHREIBER,	JULES TUYES.

17 jan—

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 10 août 1879.
OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

[illegible] Auguste	[illegible] F.
[illegible]	[illegible] Antoine
[illegible]	[illegible] Louis Philippe
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

LISTE DES DAMES.
[illegible] Blanc Lagos [illegible]

L'ABEILLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
ÉDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS :
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE :

Un an	$14 00
Six mois	7 00
Trois mois	3 50
Un mois	1 25

Port annuel $1 20 ou 10 cents par mois.

ÉDITION HEBDOMADAIRE :

Un an	$3 00
Six mois	2 50
Trois mois	1 25

Port annuel, 25 cents.

Prix du numéro.............................10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion : 10 lignes.

Une première insertion	$1 50
Chaque insertion subséquente	75

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial,
La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,
La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS :
73....CHARTRES....73

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. SELLE.

AVIS JUDICIAIRE.

Paul Jean Ballatun et al. vs. Jean Christophe Bollinger et al.

Seconde Cour Judiciaire de District Paroisse St-Bernard.
No ——

PAR ARMAND SELLE, Encanteur, —Bureau No 50 rue Royale.—SAMEDI, 30 août 1879, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Conti, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de l'Honorable Don A. Pardee, juge de la Seconde Cour Judiciaire du District pour la paroisse St-Bernard, Etat de la Louisiane, rendu le 7 mars 1879 et signé le même jour le dernier du terme, les propriétés ci-après décrites—

Quatre îlets de terre situés dans la paroisse St-Bernard, Etat de la Louisiane, formant autrefois partie de l'habitation Delaronde, nouvellement appelée Versailles, à environ 3 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve Mississippi. Ces quatre îlets de terre sont désignés par les Nos 79, 80, 89, 90.

Ilet No 79 borné par les rues Tournefort, Buffon, Amour et Craps, mesurant 300 pieds sur les rues Amour et Craps, 312 pieds 11 pouces 6 lignes sur les rues Tournefort et Buffon.

Ilet No 80 borné par les rues Promenade de Paris, Craps, Amour et Buffon, mesurant 270 pieds 6 pouces sur les rues Craps et Amour, 312 pieds 11 pouces 6 lignes sur les rues Promenade de Paris et Buffon.

Ilet No 89, borné par les rues Promenade de Paris, Bons-Enfants, Amour et Buffon, mesurant 300 pieds 7 pouces 1 ligne sur les rues Promenade de Paris et Buffon, 260 pieds 6 pouces sur les rues Bons-Enfants et Amour.

Ilet No 90, borné par les rues Buffon, et Tournefort, Amour et Bons Enfants, mesurant 300 pieds sur les rues Bons-Enfants et Amour, 391 pieds 7 lignes 1 pouce sur les rues Buffon et Tournefort.

Conditions—La moitié comptant, le reste à un an de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale, et privilège du vendeur portant 8 0/0 d'intérêt, de la date à parfait paiement, 5 0/0 honoraire d'avocat en cas de non paiement, et garanti par hypothèque. Les bâtisses devant être assurées et la police transférée aux vendeurs.

L'acquéreur est requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant A. Ducros, notaire.
3 août—17 24—

ETAT DE SITUATION
—DU—
DÉPARTEMENT DE BANQUE
—DE LA—
BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE,

A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires le 31 juillet 1879.

ACTIF.

Propriétés foncières		$319,182 14
Surtirage		60 91
Bons de 4 pour cent des Etats-Unis		208,500 00
Autres bons et actions		43,749 23
Département des hypothèques		703,886 70
Prêts et escomptes échéant après 90 jours	$686,327 67	
Prêts et escomptes échéant avant 90 jours	419,489 77	
Prêts sur demande	168,819 22	
		1,274,636 66
Du par d'autres banques et banquiers		157,151 66
Espèces—Or	20,063 00	
Argent	12,095 00	
Billets des Etats-Unis et de banques nationales	480,031 16	
		512,189 16
		$3,219,375 84

PASSIF.

Capital - action—payé	$1,500,000 00	
Profits non-divisés	41,129 25	
		$1,541,129 25
Dividendes non-payés	$566 00	
Dépôts portant intérêt	2,064 02	
Dépôts ne portant pas intérêt	1,162,736 96	
Dû à des banques et banquiers	508,883 61	
		1,674,246 59
		$3,215,375 84

Nous, de la Banque des Citoyens de la Louisiane, jurons solennellement que le rapport ci-dessus est exact au mieux de notre connaissance et croyance.

J. SOUGERON,
faisant fonctions de Caissier.
ED. A. PALFREY,
P. MILLIKEN, Directeurs.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Fait et assermenté devant moi, ce 1er jour du mois d'août 1879.

A. PITOT, Jr. Notaire.

Publié conformément à l'acte No 91 de 1877.
E. A. BURKE, Trésorier d'Etat.
7 août—1f

CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE
DU
COMMERCE FRANÇAIS
A LA
NOUVELLE-ORLÉANS.

CONSTITUTION.

Les soussignés, commerçants français à la Nouvelle-Orléans, considérant que les Chambres de Commerce d'exportation de France ont émis à diverses reprises, le vœu de voir créer des Chambres de Commerce français à l'étranger, et qu'à défaut d'une Chambre de Commerce française officielle à la Nouvelle-Orléans, il est important qu'il y ait au moins une Chambre Consultative qui puisse fournir au Gouvernement ou aux Chambres de Commerce de France des informations ou leur présenter des suggestions tendant à favoriser le développement des relations commerciales entre ce port et la France,

Déclarent se constituer en CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS, sur les bases suivantes :

ARTICLE PREMIER.

La CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS aura pour objet : d'étudier toutes les questions se rattachant aux intérêts du commerce français de la Nouvelle-Orléans et au développement des relations de ce port avec la France, d'appuyer, par des pétitions ou des mémoires tous les projets tendant au même but, tels que : traités de commerce, établissement de lignes de steamers, etc.; de fournir au gouvernement français, aux Chambres de Commerce ou aux négociants de France, toutes les informations qui lui seront demandées et de se mettre en rapport avec les Chambres de Commerce de France afin d'en obtenir les renseignements qui pourraient être utiles aux négociants français de cette place.

ARTICLE II.

Les membres de la Chambre devront être Français ou fils de Français.

La Chambre se composera des personnes qui auront signé la présente Constitution d'ici au 1er Avril prochain, et de celles qui auront été admises ensuite, comme il est dit ci-dessous.

ARTICLE III.

Il y aura un Bureau de la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE qui se composera d'un Président, de quatre Vice-Présidents, et de dix Commissaires, dont un sera choisi pour remplir les fonctions de Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE IV.

Le Président du Bureau, qui sera en même temps Président de la Chambre, recevra toutes les communications adressées à la Chambre et signera les réponses. Il remplira les vacances qui se produiraient dans le Bureau, dans le cours de l'année. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président sera remplacé par l'un des Vice-Présidents, suivant leur rang.

ARTICLE V.

Le Bureau sera composé comme suit, pour la présente année 1878, et il restera en fonctions jusqu'à l'élection pour le renouvellement :

Président :	M. Victor Maignan,
1er Vice-Président :	M. A. Carrière.
2e "	M. C. T. Dugazon,
3e "	M. Félix Limet,
4e "	M. Pierre Poutz.
Secrétaire-Trésorier :	Mr P. Laborde.

Membres :

Messieurs ; F. Allgeyer,	E. de Gas,
Jos. Bayle,	F. Laborde,
P. E. Brulatour,	E. Merilh,
A. Contin,	F. Tujague,
L. Grand,	L. Vallée.

ARTICLE VI.

Le second mercredi de janvier de chaque année, à partir de 1879, la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS se réunira en assemblée générale, au local qui sera désigné par l'avis ou la lettre de convocation du Président, pour procéder au renouvellement des quinze membres du Bureau par voie d'élection. Le vote aura lieu au scrutin et à la majorité des membres présents.

Un rapport sera présenté par le Bureau en son délégué sur les travaux de l'année précédente.

L'assemblée votera sur l'admission des nouveaux membres au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des votants.

Elle pourra adopter les motions et propositions qui seront suggérées dans l'intérêt de l'objet pour lequel la Chambre a été créée, mais toute motion devra être préalablement soumise par écrit au Président.

A sa première séance, le Bureau procédera à l'élection du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire.

ARTICLE VII.

Le Bureau se réunira tous les premiers vendredis de chaque mois au lieu et à l'heure qui seront fixés ultérieurement.

Il prendra connaissance des communications reçues et réglera l'ordre de ses travaux ou de ceux des Comités.

Le Bureau est chargé de tous les pouvoirs de la Chambre et il est autorisé à présenter en son nom tous mémoires, pétitions, à faire toutes réponses ou suggestions qu'il jugera utiles pendant la durée de son exercice.

Il autorisera le Président à faire réponse, dans l'intervalle entre les séances, aux demandes urgentes, ou nommera des Comités auxquels le Président renverra les demandes d'informations, s'il y a lieu.

Le Bureau pourra être convoqué en séance spéciale par le Président, quand celui-ci le jugera nécessaire.

Le Président pourra également, avec l'autorisation, ou devra, à la requête du Bureau, convoquer la Chambre en assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE VIII.

Les travaux de la Chambre auront un caractère absolument gratuit. Les frais de bureau, d'impressions et de correspondance devront être couverts par des cotisations purement volontaires.

ARTICLE IX.

Le Bureau adoptera des règlements pour la tenue de ses séances et celle des séances de la Chambre, et il pourra proposer, en assemblée, [illegible] des amendements à la présente Constitution.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

Un placement supérieur et un local de choix pour les affaires.

Le magasin en briques à trois étages rue de Chartres, No. 12, entre les rues Canal et Douane.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau rue du Camp, No. 31—SAMEDI, 16 août 1879, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles il sera positivement vendu aux enchères publiques pour le compte d'un propriétaire absent—

Ce local de choix pour les affaires et placement productif, le magasin en briques, à trois étages, No 12 rue de Chartres, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Canal, Douane et Dernière. La propriété mesure 22 pieds 1 pouce et demi de face à la rue de Chartres, 64 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue du Canal ; 64 pieds 10 pouces de profondeur vers la rue de la Douane et 19 pieds 8 pouces et demi de large dans le fond. Sa proximité de la rue du Canal la rend également bonne au commerce de gros et de détail pour tout genre de marchandises. Elle est louée et occupée par MM Noiret et Katzenstein jusqu'au 30 septembre prochain. Elle rendait anciennement $2500 par an. Comme emplacement d'affaires c'est un des meilleurs de ce quartier populaire et toujours productif.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur et portant toutes les clauses usuelles de 8 pour 100 d'intérêt par an. 5 pour 100 de frais d'avocat, la police d'assurance transférée et l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant Thos. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 août—

Une splendide résidence de famille et placement de choix.

La résidence en briques à trois étages, No. 68, rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. — Bureau No. 31 de la rue du Camp.—SAMEDI 16 août 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu aux enchères publiques—

Cette splendide résidence de famille, de feu Effingham Lawrence, désignée par le No. 68 rue St-Louis, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Royale, Bourbon et Conti. Le lot mesure 30 pieds de face à la rue St Louis, sur 149 de profondeur entre lignes parallèles.

La maison est magnifiquement bâtie et finie dans un style fort riche. Les appartements sont tous grands avec de hauts plafonds, beaux marbres de cheminée, gaz et lustres. Le rez-de-chaussée contient un bureau parfaitement éclairé et un grand corridor conduisant dans la résidence et dans un beau jardin occupant le fonds du terrain.

Cette propriété convient admirablement par sa grandeur et sa position à une résidence professionnelle. Si l'acquéreur préfère la louer à un locataire responsable, l'encanteur a dans ses mains une offre pour une période de trois ans au taux de $2000 par an à partir d'octobre prochain, payable mensuellement d'avance, en sorte que soit comme placement soit comme occupation, elle est très digne de l'attention des capitalistes.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque avec le privilège du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 0/0 par an d'intérêt, 5 0/0 pour frais d'avocat. Police d'assurance transférée et l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1879, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant Théo. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur. 8août—

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE
E. L. CARRIÈRE, CHAS J. CARRIÈRE

A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

TÉLÉGRAPHE D'ALARME.

Indication, par les cloches d'alarme, de la localité où éclate un incendie.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront ainsi qu'il suit la localité où le feu s'est manifesté :

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après, elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups, indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répétée que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, il y aura 4 coups de cloche, puis un moment après, 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, il y aura 15 coups de cloche ; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter à l'endroit où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
*13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Pompe No. 22, rue Tchoupitoulas, près Philip.
15 Pompe No. 23, rue Washington, près Magazine.
16 Compagnie Lafayette No. 1, rue Jackson, entre St-Thomas et Rousseau.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller, rue Locust, entre Félicité et St-Andrew.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Pompe No. 12, rue Tchoupitoulas, entre Race et Orange.
34 Pompe No. 1, rue Hunter, entre Peters et Tchoupitoulas.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd Precinct coin Terpsichore et Chippewa.
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles, près Félicity Road.
42 Pompe No. 20, rue Thalia, entre Dryades et Baronne.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Galennié et Nouvelle-Levée.
*48 Pompe No. 6, coin Commerce et St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Pompe No. 18, rue Calliope, entre St-Charles et Carondelet.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
*71 Pied de la rue Julia.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magasins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
*81 Coin Canal et Camp.
82 Pompe No. 5 et à l'Hotel de ville
83 Pompe No. 13, No. 12 rue Perdido
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
*123 Coin Remparts et Poydras.
*124 Pompe No. 14, rue Commune, entre Liberty et Howard.
*125 Workhouse, rue Girod.
*126 Coin Commune et Rocheblave.
*127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille-Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Pompe No. 7, rue Dauphine, entre Douane et Bienville.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pelican H. & L. No. 4, rue du Bassin, près Conti.
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
*152 Coin Bienville et Johnson.
*153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Coin Hôpital et Dauphine.
*217 Pompe No. 10, rue Dumaine, entre Remparts et St-Claude.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Quartier.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Pompe No. 21, rue Claiborne, coin St-Pierre.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
*241 Pompe No 8, Chemin du Bayou, coin Galvez.
*242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad.
252 Hook & Ladder No. 3, coin Marigny et Peters.
253 Pompe No. 9, rue Esplanade, entre Decatur et Français.
254 Pompe No 8, rue Victoria.
312 Station de Police, rue Champs-Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Dépôt.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poète et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
513 Levee Steam Cotton Press, Levée.
514 Marché Washington, rue de Chartres, entre Louisa et Piété.
*515 Coin Louisa et Remparts.
612 Pompe No 24, Grands-Hommes près Port.
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
*615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Bayous et Dauphine.

Argentez vous-même
[illegible]
[illegible] D'ARGENT [illegible]

L'Abeille de [illegible]
Bureaux, [illegible]
NOUVE[illegible]
MARDI, [illegible]
COMPAG[illegible]
TRANS[illegible]
COMPAG[illegible]
TRAN[illegible]
Lloyd de l'[illegible]
BELFAS[illegible]
FEU[illegible]
RET[illegible]
PRI[illegible]
J. JAC[illegible]